



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

**ARRÊTÉ N° 2024-099**

**modifiant les horaires d'ouverture des bureaux de vote  
à l'occasion des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024**

-----

Le préfet du Val-d'Oise  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral et notamment son article R. 41,

**VU** le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,

**Vu** le décret du président de la République du 9 mars 2022 nommant M. Philippe COURT en qualité de préfet du Val-d'Oise,

**VU** l'arrêté préfectoral n°23-054 du 20 septembre 2023 donnant délégation de signature à Mme Laetitia CESARI-GIORDANI, secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise et sous-préfète de l'arrondissement de Pontoise,

**VU** l'avis émis par le président de l'Union des maires du Val-d'Oise le 11 juin 2024,

**Sur** proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : A l'occasion des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024, les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 20h00 sur l'ensemble du territoire du département du Val-d'Oise.

**Article 2** : La secrétaire générale de la préfecture et les maires du Val-d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise et consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : [www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr).

Fait à Cergy le **20 JUIN 2024**

Le préfet,

Pour le Préfet,  
La secrétaire générale  
  
Laetitia CESARI-GIORDANI